Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8970468
Centre d'intérêt: 630

Lamy, Jacqueline.

Guide de conception et d'évaluation du matériel didactique destiné aux élèves en difficulté d'apprentissage : primaire et secondaire / [Jacqueline Lamy, Pierre Chamberland, Robert Champoux avec la collab. de Francine Benoit et de Marcel Chabot] ; Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques, Direction des ressources didactiques. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, c1989.
67 p. ; 28 cm. -- (Document d'information / Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques du Québec)

Code: 16-4350 ; 8990-372.

ISBN 2-550-14881-9

Vedette(s)-secondaire(s): Chamberland, Pierre * Champoux, Robert * Québec (Province). Direction des ressources didactiques

Descripteur(s): Elaboration de matériel didactique * Evaluation du matériel didactique * Adaptation scolaire * Difficulté d'apprentissage * Guide * Instrument d'analyse * Instrument d'évaluation * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Ce document présente un ensemble de critères relatifs à la pédagogie, à la forme, aux valeurs et aux normes pour la rédaction d'un matériel didactique destiné aux élèves en difficulté d'apprentissage du primaire et du secondaire. Les critères énoncés ici se veulent indicatifs plutôt que prescriptifs et ne sont pas conçus en fonction d'un programme d'études spécifique. A chaque critère est associée une fiche d'analyse facilitant l'évaluation du matériel didactique.

Type de document: d

EDUQ
8970468

# DOCUMENT D'INFORMATION

## GUIDE DE CONCEPTION ET D'ÉVALUATION DU MATÉRIEL DIDACTIQUE DESTINÉ AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'APPRENTISSAGE (PRIMAIRE ET SECONDAIRE)

Québec

# GUIDE DE CONCEPTION ET D'ÉVALUATION DU MATÉRIEL DIDACTIQUE DESTINÉ AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'APPRENTISSAGE (PRIMAIRE ET SECONDAIRE)

**Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques**
Direction des ressources didactiques

Jacqueline LAMY, Commission scolaire Davignon
Pierre CHAMBERLAND, Commission des écoles catholiques de Montréal
Robert CHAMPOUX, Commission scolaire de Huntingdon

Avec la collaboration de
Francine BENOÎT et de Marcel CHABOT
de la Direction des ressources didactiques

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1989

ISBN 2-550-14881-9

Dépôt légal — troisième trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec

# TABLE DES MATIÈRES


INTRODUCTION . . . . . 1

A. CONDITIONS REQUISES POUR QU'UN MATÉRIEL DIDACTIQUE SOIT RECONNU AUX FINS DE L'ADAPTATION DE L'ENSEIGNEMENT . . . . . 7

B. CRITÈRES RELATIFS À LA PÉDAGOGIE ET À LA FORME . . . . . 11

Premier critère général et sous-critères . . . . . 14

Deuxième critère général et sous-critères . . . . . 23

Troisième critère général et sous-critères . . . . . 27

Quatrième critère général et sous-critères . . . . . 30

C. CRITÈRES RELATIFS AUX VALEURS ET AUX NORMES . . . . . 35

D. MODALITÉS D'ÉVALUATION . . . . . 41

E. FICHIER D'ANALYSE . . . . . 45

F. COTATION DES CRITÈRES . . . . . 65

# INTRODUCTION

## 1. OBJET DU DOCUMENT

Le présent document présente un ensemble de principes et d'indications relatives au matériel didactique destiné aux élèves en difficulté d'apprentissage au primaire et au secondaire. Il emprunte la forme des "devis-grilles" utilisés pour la production et l'évaluation du matériel didactique de base en formation générale et professionnelle; mais il n'est pas conçu en fonction d'un programme d'études spécifique et s'inspire plutôt des principes qui régissent l'adaptation de l'enseignement.

Ce document tient compte des exigences du Ministère, des caractéristiques des clientèles ainsi que de certains éléments de politique imposés dans les documents suivants:

- L'adaptation de l'enseignement, MEQ, 1985
- Les cheminements particuliers de formation de base, document d'orientation, MEQ, 1985
- Les Régimes pédagogiques du primaire et du secondaire
- Les cheminements particuliers de formation, Guide d'organisation et de planification pédagogique, MEQ, 1987
- L'organisation des activités éducatives au préscolaire, au primaire et au secondaire, MEQ, (Instructions annuelles)

## 2. FONCTION DU DOCUMENT

Le présent document est un guide à l'usage des concepteurs, des éditeurs et des évaluateurs, qui se veut indicatif plutôt que prescriptif. Il ne reflète pas une demande formelle de production de matériel, et les indications qu'il contient ne sont pas absolues. C'est un outil au service de ceux qui songent à des projets de production, ou qui en élaborent.

Ce guide peut servir à diverses fins:

- il éclairera le personnel scolaire qui veut créer un matériel didactique local, ou qui doit doit choisir ou acheter un matériel produit ailleurs;
- il guidera la démarche des éditeurs qui désirent produire un matériel de base dans une matière donnée pour l'une ou l'autre des clientèles d'élèves en difficulté;

- il servira d'outil d'évaluation au moment de l'approbation de tout matériel de base destiné aux élèves en difficulté d'apprentissage.

Quel que soit l'usage que l'on en fait - production, sélection, évaluation -, ce document vise avant tout à assurer la pertinence et la conformité du matériel destiné aux élèves en difficulté. C'est dire que le matériel didactique ainsi produit sera conçu, perçu, utilisé et évalué comme un matériel explicitement et spécifiquement destiné aux élèves en difficulté.

## 3. CARACTÉRISTIQUES DES CLIENTÈLES VISÉES

Le matériel didactique visé par ce guide s'adresse aux élèves qui ont besoin de mesures pédagogiques particulières, et ce indépendamment des modes d'organisation et de regroupement auxquels ils sont soumis. Ces élèves se trouvent habituellement en cheminement particulier de formation temporaire ou continue au secondaire, et dans des classes spéciales au primaire. Ces élèves se classent soit en difficulté grave d'apprentissage, soit en difficulté légère d'apprentissage, soit en déficience légère.

Les types d'élèves se répartissent comme suit:

| ÉLÈVES | MATERNELLE | PRIMAIRE | SECONDAIRE | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| Troubles légers d'apprentissage T.L.A. | 1 101 | 47 193 | 19 830 | 68 124 |
| Troubles graves d'apprentissage T.G.A. | 112 | 14 943 | 22 407 | 37 462 |
| Déficience légère | 57 | 2 037 | 2 344 | 4 438 |
| TOTAL | 1 270 | 64 173 | 44 581 | 110 024 |

**Ministère de l'Éducation, Direction de la gestion des données, Effectifs/ élèves en difficulté d'apprentissage, 1988-1989.**

## 4. CARACTÉRISTIQUES DU MATÉRIEL CONCERNÉ

De façon générale, le matériel didactique destiné à ces clientèles se divise en deux catégories: le matériel de base et le matériel complémentaire.

- Le matériel de base pour les élèves en difficulté

  Le matériel de base est celui qui, tout en respectant les principes sous-jacents à l'adaptation de l'enseignement, traduit les orientations d'un ou de plusieurs programmes d'études officiels dont il permet d'aborder (et d'atteindre) l'ensemble des objectifs.

  Ce matériel comporte un guide d'enseignement et un manuel de l'élève.

  Il doit avoir une qualité au moins équivalente au matériel destiné aux élèves de l'enseignement régulier. Il est conçu avec tout le soin requis par la situation particulière des élèves concernés.

- Le matériel complémentaire ou de soutien

  Le matériel dit complémentaire est celui qui, tout en respectant une partie ou l'ensemble des principes sous-jacents à l'adaptation de l'enseignement, est compatible avec les orientations d'un ou de plusieurs programmes d'études officiels dont il permet d'aborder quelques-uns des objectifs.

## A. CONDITIONS REQUISES POUR QU'UN MATÉRIEL DIDACTIQUE SOIT RECONNU AUX FINS DE L'ADAPTATION DE L'ENSEIGNEMENT

Le matériel didactique (de base et complémentaire) destiné aux élèves en difficulté d'apprentissage doit respecter les conditions suivantes:

## 1. IL S'ADRESSE D'ABORD À L'ÉLÈVE

De façon générale, le matériel s'adresse manifestement, dans sa présentation comme dans sa facture, à une personne en situation d'apprentissage. Par opposition, tout ouvrage, guide ou traité, conçu pour un enseignant ou un spécialiste et non relié à des instruments d'apprentissage destinés à l'élève, est exclu du champ de l'approbation.

## 2. IL EST PRINCIPALEMENT COMPOSÉ D'ÉLÉMENTS IMPRIMÉS

De façon générale, le matériel se compose d'un manuel pour l'élève et d'un guide d'enseignement. Si nécessaire (selon le contexte, la population visée ou la nature des apprentissages réalisés), ces deux éléments imprimés peuvent s'accompagner de documents sonores, visuels ou informatiques. Le manuel ou ou le guide d'enseignement doit alors proposer des façons d'exploiter ces documents.

## 3. IL EST CONÇU COMME UN OUTIL D'APPRENTISSAGE

Le matériel de type pédagogique est celui qu'on a conçu comme un outil d'apprentissage. De façon générale, il indique les objectifs visés ainsi que la démarche (étapes) à suivre; il comprend, en plus des éléments notionnels nécessaires, un ensemble de moyens (mises en situation, activités, exercices, problèmes, questions, etc.) qui attisent et maintiennent l'intérêt de l'élève et qui lui permettent d'atteindre les objectifs visés.

## 4. IL EST CONÇU ET STRUCTURÉ EN FONCTION D'UNE UTILISATION HABITUELLE

Le matériel didactique doit se présenter comme le fil qui conduit à la réalisation des objectifs d'un programme d'études donné. Ainsi, il constitue la garantie que l'ensemble de ces derniers pourra être réalisé. C'est en ce sens qu'il doit être structuré en fonction d'une utilisation habituelle.

5. SUR LE PLAN DE LA QUALITÉ TECHNIQUE, IL SE PRÉSENTE DANS UNE FORME ÉQUIVALENTE OU SUPÉRIEURE AU TRAITEMENT DE TEXTES

Le matériel peut être réalisé, sur le plan technique, à l'aide de la micro-informatique. La qualité de présentation (mise en pages, titrage, etc.) d'un tel matériel doit correspondre à celle qu'on peut obtenir avec un système récent de traitement de textes qui, à bien des égards, peut rivaliser avec le procédé de la photocomposition. Il va de soi que la version imprimée d'un matériel produit de cette façon ne doit comporter, lorsque soumis à l'approbation, aucune rature ni correction temporaire. Quant au matériel conventionnel (photocomposé, imprimé et relié), il doit respecter les exigences qui s'appliquent dans ce cas*.

6. IL INDIQUE CLAIREMENT L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET LES CLASSES TOUCHÉES AINSI QUE LA MATIÈRE OU LES MATIÈRES EN CAUSE, ET S'IL Y A LIEU, LES POPULATIONS SPÉCIFIQUES AUXQUELLES IL EST DESTINÉ

Il est souhaitable que ces indications apparaissent sur la page couverture ou sur la page de titre. On pourra toutefois accepter qu'elles soient fournies dans une introduction ad hoc ou dans la préface du manuel et du guide d'enseignement. Il est toutefois impératif qu'elles se trouvent dans les toutes premières pages de ces ouvrages.

7. IL NE FAIT PAS DE RÉFÉRENCE EXPLICITE À DES CAHIERS PÉRISSABLES

Le matériel de base doit être de type permanent et le plus complet possible. Il ne peut se référer en aucune façon de manière explicite à un cahier périssable: renvois, codes, etc.

NOTE: Cela n'exclut pas l'existence de tels cahiers.

---

* Voir les documents suivants:
- Devis général, Formation générale, document #16-4311-23
- Lignes directrices concernant la reliure des manuels scolaires et des livres de consultation, document #DRD-89-0187

Ces documents sont publiés par la Direction des ressources didactiques (D.R.D.) du ministère de l'Éducation.

## B. CRITÈRES RELATIFS À LA PÉDAGOGIE ET À LA FORME

## CRITÈRES GÉNÉRAUX

1. Le matériel est conçu de manière à respecter les principes d'adaptation de l'enseignement

2. Le matériel permet d'atteindre des objectifs d'un ou de programmes d'études

3. Le matériel est adapté aux conditions de la pratique scolaire

4. Le matériel est adéquat dans sa forme

## 1. PREMIER CRITÈRE GÉNÉRAL

| |
|---|
| Le matériel est conçu de manière à respecter les principes d'adaptation de l'enseignement. |

Ce critère général se traduit par les sous-critères suivants:

1.1 Le matériel propose des apprentissages signifiants.

1.2 Le matériel propose des contenus compréhensibles pour l'élève.

1.3 Le matériel est conçu pour favoriser l'expérience régulière du succès chez les élèves.

1.4 Le matériel propose une méthode de travail qui tend à rendre l'élève responsable et autonome.

1.5 Le matériel propose un mode d'évaluation adapté et compatible avec la démarche d'apprentissage retenue.

## 1.1 PREMIER SOUS-CRITÈRE

**Le matériel propose des apprentissages signifiants.**

Cela signifie que le matériel analysé:

a) contient des activités d'apprentissage plausibles ou authentiques par rapport à ce qui est observable dans la vie courante;

b) est conçu de telle sorte que l'élève puisse percevoir l'utilité de ce qu'on lui propose de faire en regard du cheminement scolaire dans lequel il est inscrit;

c) traite de sujets ou de thèmes qui sont propres à susciter l'intérêt et le goût d'apprendre;

d) présente régulièrement à l'élève des défis réels qui l'invitent au plaisir de comprendre.

### PISTES D'OBSERVATION

**(A et C)**

Variété des textes

Les textes présentent une diversité suffisante, en fonction des caractéristiques des élèves, soit: sexe, milieu de vie, culture, etc.

**(B et D)**

Variété des activités et des tâches

Les activités soumises à l'élève peuvent être, entre autres, concrètes, abstraites, ludiques, utilitaires.

Les tâches requises par ces activités font appel à diverses formes de traitement de l'information: questions-réponses, tableaux à dresser, dessins, graphiques à dessiner, constructions d'objets, comptes rendus, etc.

L'ensemble des activités proposées fait appel à une diversité d'opérations sur l'information: repérage ponctuel d'information, sélection, regroupement, jugement, établissement de liens de cohérence, etc.

(C)

Exploitation d'éléments ludiques et culturels

Les textes présentés comportent des éléments d'ordre culturel, par exemple: l'origine des choses, leur histoire, l'origine de certaines expressions, etc.

Les tâches exécutées peuvent faire appel au jeu.

1.2 DEUXIÈME SOUS-CRITÈRE

| Le matériel propose des contenus compréhensibles pour l'élève. |
|---|

Cela signifie que le matériel analysé contient des activités dont les caractéristiques "référentielles", discursives et linguistiques n'entravent pas la réalisation de l'apprentissage visé. L'intention ici est de faire en sorte que les difficultés liées à ces caractéristiques demeurent à tout moment de l'apprentissage dans des proportions raisonnables pour l'élève.

## PISTES D'OBSERVATION

**Les textes ont les caractéristiques suivantes:**

### Rapport sujet/élève

Les sujets traités sont familiers. Ils ne pourront qu'occasionnellement relever de points de vue spécialisés.

### Qualité de l'information

Les textes présentent une quantité suffisante d'information caractéristique du sujet traité.

Dans le cas de textes plus spécialisés, les informations traitées dans ces textes sont complètes en soi.

### Qualité du discours

L'information est organisée de façon cohérente et appuyée d'indices structuraux: titres, sous-titres, paragraphes, etc.

À l'occasion d'informations nouvelles ou plus abstraites, les textes permettent d'établir des liens avec des informations présumées connues selon divers procédés: analogies, exemples, comparaisons, illustrations, définitions.

Les textes qui traitent une quantité importante d'informations rappellent les données essentielles tout au long du texte.

Les textes sont suffisamment évocateurs pour permettre une représentation mentale de l'information traitée.

Qualité de la formulation

De façon générale, les textes ne comportent pas plus de 10 pour 100 de mots nouveaux (mots connus à l'oral et encore jamais lus).

De façon générale, les textes ne comportent pas plus de 2 pour 100 de mots inconnus.

Les textes comportent une majorité de phrases dont la structure est familière aux élèves*.

Les phrases sont porteuses de sens de façon non équivoque.

Les phrases sont lisibles: elles ne comportent pas trop de subordonnées et n'exigent pas trop d'opérations logiques.

**Caractéristiques des illustrations**

Les dessins, les photos, les graphiques et les schémas renforcent le texte et le complètent.

---

* Voir les documents suivants:
- La lisibilité des textes destinés aux élèves du primaire, document #16-4318.
- La lisibilité des textes destinés aux élèves du secondaire, document #16-4319.

Ces documents sont publiés par la Direction des ressources didactiques (D.R.D.) du ministère de l'Éducation, 1987.

## 1.3 TROISIÈME SOUS-CRITÈRE

**Le matériel est conçu pour favoriser l'expérience régulière du succès chez l'élève.**

Cela signifie que le matériel didactique:

a) propose des moyens qui permettent à l'élève d'identifier ses forces et ses faiblesses, et ce à toutes les étapes de la démarche poursuivie en fonction des apprentissages visés;

b) permet d'organiser un cheminement "économique" de l'apprentissage pour l'élève (microgradation, regroupement, combinaison de certains contenus);

c) permet de réagir directement (par le biais de l'enseignant) ou indirectement (par le biais du matériel) tout au long des diverses étapes d'une activité donnée, ou d'un apprentissage;

d) propose un ensemble cohérent et progressif d'activités d'apprentissage, et indique le degré de maîtrise requis pour que l'élève passe d'une séquence à la suivante;

e) le matériel est conçu de telle sorte qu'il évite un enseignement linéaire et cumulatif des champs d'apprentissage prévus par les programmes.

### PISTES D'OBSERVATION

Le matériel indique à l'enseignant les objectifs du programme d'études qui sont poursuivis dans une séquence d'apprentissage donnée.

**(A)**

Le matériel permet à l'élève et à l'enseignant de faire le bilan des acquis (pré-test) avant d'entreprendre une séquence d'apprentissage.

(B)

Le matériel propose des regroupements économiques des objectifs d'apprentissage (objectifs compatibles, redondants, etc.)

(C)

Le matériel explique à l'élève les liens entre les diverses activités d'apprentissage et les diverses séquences d'apprentissage.

Le matériel donne à l'enseignant des moyens objectifs d'évaluer régulièrement la progression des apprentissages.

(D)

Le matériel précise ou permet à l'enseignant de préciser les seuils de réussite espérés pour chacune des séquences d'apprentissage.

(E)

Le matériel favorise un réinvestissement continu des contenus d'apprentissage.

## 1.4 QUATRIÈME SOUS-CRITÈRE

| |
|---|
| Le matériel propose une méthode de travail qui tend à rendre l'élève responsable et autonome. |

Cela signifie que le matériel analysé:

a) propose à l'élève des méthodes, des conseils et des pistes pour réaliser les activités suggérées ou pour accomplir les tâches demandées;

b) propose à l'élève une explication fonctionnelle des processus d'apprentissage impliqués dans la tâche à accomplir;

c) fournit à l'enseignant des pistes pour justifier auprès de l'élève tant le contenu que sa structure.

### PISTES D'OBSERVATION

**(A et B)**

Le matériel définit les étapes à suivre pour réaliser une activité donnée.

Le matériel indique les diverses ressources disponibles qui peuvent contribuer à sa démarche d'apprentissage, et il en précise les modes d'utilisation (exemple: l'enseignant, les pairs, le groupe, les ressources extérieures, les livres, etc.).

**(C)**

Le guide d'enseignement propose à l'enseignant des éléments explicatifs en rapport avec le choix des contenus et leur présentation (exemple: la finalité des objectifs d'apprentissage et leur pertinence compte tenu du profil de formation dans lequel l'élève est inscrit, etc.).

## 1.5 CINQUIÈME SOUS-CRITÈRE

> Le matériel propose un mode d'évaluation adapté et compatible avec la démarche d'apprentissage retenue.

Cela signifie que:

a) les activités d'évaluation formative et sommative (pré-test et post-test) sont analogues aux activités d'apprentissage vécues par le groupe d'élèves;

b) le matériel prévoit une pratique suffisante avant de proposer des activités d'évaluation.

## 2. DEUXIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

| |
|---|
| Le matériel permet d'atteindre la majorité des objectifs d'un ou de plusieurs programmes d'études. |

Ce critère général se traduit par les sous-critères suivants:

2.1 Le matériel identifie clairement les objectifs visés.

2.2 Le matériel permet d'atteindre directement ou indirectement la majorité des objectifs d'un ou de plusieurs programmes d'études officiels.

2.3 Le matériel présente des contenus récents, exacts et objectifs.

NOTE: Dans le cas du matériel complémentaire, le nombre d'objectifs abordés peut évidemment varier.

## 2.1 PREMIER SOUS-CRITÈRE

**Le matériel identifie clairement les objectifs visés.**

Cela signifie que:

a) le matériel définit clairement le ou les programmes traités;

b) les objectifs de ces programmes sont définis de façon non équivoque: classe ou cycle, référence précise aux programmes officiels, etc.

### PISTES D'OBSERVATION

**(A et B)**

Le matériel (guide d'enseignement ou manuel de l'élève) contient par exemple: un tableau-synthèse où sont regroupés les objectifs, une table des matières explicite, un index fonctionnel, etc.

Le manuel de l'élève définit par un code approprié la nature des activités d'apprentissage ainsi que les objectifs qu'elles visent.

## 2.2 DEUXIÉME SOUS-CRITÈRE

> Le matériel permet d'atteindre directement ou indirectement la majorité des objectifs d'un ou de plusieurs programmes d'études officiels.

Cela signifie que:

a) le matériel propose une démarche d'apprentissage compatible avec la démarche et les objectifs des programmes d'études officiels;

b) le matériel peut aussi comporter des contenus d'apprentissage préalables à un programme d'études ou à certaines de ses parties.

## 2.3 TROISIÈME SOUS-CRITÈRE

| Le matériel présente des contenus récents, exacts et objectifs. |
|---|

Cela signifie que:

a) le matériel fait référence aux concepts et à la terminologie des programmes d'études, tels que définis par ces programmes;

b) la terminologie propre à un matériel respecte la terminologie, les conventions, les symboles qui ont cours dans les disciplines concernées.

### PISTES D'OBSERVATION

**(A)**

La formulation des objectifs est celle que l'on retrouve dans les programmes d'études.

**(B)**

Le matériel fait référence explicitement - par des citations, des extraits, une bibliographie - à des ouvrages reconnus et à des documents officiels.

## 3. TROISIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

| Le matériel est adapté aux conditions de la pratique scolaire. |
|---|

Ce critère général se traduit par les sous-critères suivants:

3.1 Le matériel tient compte des contraintes et des ressources qui conditionnent l'enseignement et l'apprentissage.

3.2 Le matériel facilite l'apprentissage et l'enseignement.

3.1 PREMIER SOUS-CRITÈRE

| |
|---|
| Le matériel tient compte des ressources et des contraintes qui conditionnent l'enseignement et l'apprentissage. |

Cela signifie que:

a) le matériel propose des moyens faciles à exploiter avec les ressources disponibles dans les établissements scolaires;

b) le matériel tient compte du caractère collectif de l'enseignement.

PISTES D'OBSERVATION

(B)

Les instructions données à l'enseignant tiennent compte du fait qu'il s'adresse à un groupe.

Le matériel peut comporter des activités qui suscitent des interactions entre les élèves.

Les instructions données aux enseignants distinguent la réaction individuelle de la réaction collective, et elles précisent les moments d'occurrence de l'une et de l'autre.

## 3.2 DEUXIÈME SOUS-CRITÈRE

| Le matériel facilite l'apprentissage et l'enseignement. |
|---|

Cela signifie que:

a) le matériel est facile à comprendre et à utiliser tant par l'élève que par l'enseignant;

b) les moyens fournis à l'enseignant, pour chacune des séquences d'apprentissage, sont complets.

### PISTES D'OBSERVATION

**(A)**

**Le matériel fournit des indications méthodologiques complètes, des jalons de planification, ainsi que des repères (visuels ou autres).**

**(B)**

**Le matériel peut être utilisé tel quel, et n'exige pas que l'enseignant ait à créer ou à chercher d'autres matériels ou d'autres activités pour enseigner.**

## 4. QUATRIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

| Le matériel est adéquat dans sa forme. |
|---|

Ce critère général se traduit par les sous-critères suivants:

4.1 La présentation du matériel est fonctionnelle et attrayante.

4.2 La facture du matériel est adéquate.

## 4.1 PREMIER SOUS-CRITÈRE

**La présentation du matériel est fonctionnelle et attrayante.**

Cela signifie que:

a) le matériel didactique étant, par définition, destiné à l'apprentissage et à l'enseignement, on doit s'attendre à ce que ses composantes (textes, illustrations, tableaux, etc.) soient choisies et disposées de façon à les faciliter, c'est-à-dire à favoriser la saisie la plus immédiate possible des relations et des significations qu'elles entretiennent entre elles;

b) on doit s'attendre également à ce que le choix des procédés graphiques (corps, graisse des caractères, tramés, encadrés, couleurs, symboles) soit effectué à partir de critères fonctionnels plutôt qu'esthétiques de manière à faciliter le repérage, le regroupement, l'analyse ou la synthèse des éléments d'apprentissage.

### PISTES D'OBSERVATION

**(A)**

Les illustrations sont disposées à proximité des textes qu'elles explicitent; ces illustrations montrent clairement la personne, l'objet, le phénomène, l'événement en cause (détails mis en relief, perspective, profondeur de champ); si elles font partie d'une séquence, dans le but d'indiquer, par exemple, les étapes d'un procédé de fabrication, elles sont disposées ou accompagnées d'un système de symboles de façon à faire ressortir la direction de cette séquence.

**(B)**

La présentation est aérée: les différentes composantes sont mises en relief par des procédés graphiques appropriés et sont raisonnablement espacées.

La séquence des étapes d'une démarche à suivre, ou la suite des gestes à faire dans le cadre d'une activité est clairement indiquée à l'aide d'un système de numérotation quelconque, de symboles ou d'une disposition appropriés.

Les justes proportions des êtres ou des objets représentés par des photos, des dessins, des croquis, sont respectées, surtout si ces photos et ces dessins sont juxtaposés, s'ils sont destinés à des écoliers du premier cycle du primaire ou s'ils ont un caractère technique.

D'autres procédés (pointillés, tramés) que celui de la couleur sont utilisés pour faciliter la visualisation d'un phénomène (un schéma) ou la distinction entre différentes valeurs (un graphique) de façon à ne pas désavantager les personnes atteintes de daltonisme ou d'un handicap visuel équivalent.

Les sommaires, les index et les bibliographies sont présentés à l'aide de procédés graphiques (symboles) et typographiques appropriés, et disposés de façon à faciliter le repérage des informations: les éléments jugés importants ou considérés comme problématiques sont mis en relief; moins les écoliers visés sont familiers avec l'imprimé, plus le soin à apporter à la présentation de ces composantes est considérable.

## 4.2 DEUXIÈME SOUS-CRITÈRE

| La facture du matériel est adéquate. |
|---|

Cela signifie que:

a) le matériel est doté d'un type de reliure qui en assure la durabilité;

b) le matériel est imprimé sur un papier blanc d'une épaisseur et d'une opacité suffisantes.

## C. CRITÈRES RELATIFS AUX VALEURS ET AUX NORMES

Pour être autorisé dans la liste publiée par le Ministre, le matériel didactique doit avoir satisfait à un ensemble de normes et de valeurs.

## 1. LE MATÉRIEL RESPECTE LES VALEURS RELIGIEUSES ET MORALES

**Organismes responsables**

Comités confessionnels, catholiques et protestants.

**Modalité de gestion**

Le Bureau d'approbation du matériel didactique soumet le matériel didactique concerné au comité responsable qui l'analyse et qui donne un avis.

## 2. LE MATÉRIEL RESPECTE LES RÈGLES RELATIVES AUX STÉRÉOTYPES DISCRIMINATOIRES

**Organismes responsables**

La Commission des droits de la personne et le Conseil du statut de la femme.

**Modalité de gestion**

Le Bureau d'approbation du matériel didactique soumet le matériel à des évaluateurs externes spécialement formés qui l'analysent et font des recommandations appropriées, le cas échéant. Le verdict qui est rendu sur la base de cette analyse et de ces recommandations.

**Document de référence**

Guide pour l'élimination des stéréotypes discriminatoires dans le matériel didactique, D.G.E.R.D./D.R.D./B.A.M.D., #16-4334, 1988.

## 3. LE MATÉRIEL RESPECTE LES RÈGLES RELATIVES AU BON USAGE LINGUISTIQUE

**Organisme responsable**

Office de la langue française.

**Modalité de gestion**

À moins qu'il n'obtienne de l'éditeur une attestation du fait que le matériel a été révisé par un linguiste compétent, le Bureau d'approbation soumet, s'il y a lieu, ledit matériel à un réviseur linguistique qui l'analyse et qui fait des recommandations de corrections, le cas échéant.

**Documents de référence**

Les dictionnaires et les codes du bon usage reconnus, ainsi que les instruments propres à l'Office.

## 4. LE MATÉRIEL RESPECTE LES RÈGLES D[illegible] DES TOPONYMES

**Organisme responsable**

Commission de toponymie.

**Modalité de gestion**

Le Bureau d'approbation du matériel didactique soumet le matériel à la Commission qui l'analyse et fait les recommandations appropriées, le cas échéant. Le verdict qui est rendu sur la base de cette analyse et de ces recommandations.

**Document de référence**

Le guide à l'intention des éditeurs de manuels scolaires, gouvernement du Québec, Commission de toponymie, 1987, ainsi que les divers dossiers toponymiques diffusés par les Publications du Québec.

## 5. LE MATÉRIEL RESPECTE LES RÈGLES D'ÉCRITURE ET D'APPLICATION DES UNITÉS SI

**Organismes responsables**

Commission du système métrique et Bureau de normalisation du Québec.

**Modalité de gestion**

Le Bureau d'approbation du matériel didactique soumet le matériel à des évaluateurs externes spécialement formés qui l'analysent et font des recommandations appropriées, le cas échéant. Le verdict qui est rendu sur la base de cette analyse et de ces recommandations.

**Document de référence**

Guide des unités SI, deuxième édition revue et augmentée, Service des communications, CRIQ, 1989.

## D. MODALITÉS D'ÉVALUATION

## 1. IDENTIFICATION DU MATÉRIEL

L'évaluateur complète la fiche descriptive A (p. 47) du fichier d'analyse. Il ne procède à l'analyse que si tous les éléments du matériel prévus par les auteurs sont à sa disposition.

## 2. MODE D'ANALYSE ET SYNTHÈSE

### 2.1 ÉCHANTILLON

L'évaluateur détermine l'échantillon d'analyse qui doit représenter, en nombre de pages, au moins 30 pour 100 de chacun des éléments du matériel et être réparti équitablement entre le début et la fin. Il précise, sous la rubrique appropriée de la fiche descriptive A, les différentes parties comprises dans cet échantillon (unités, leçons, chapitres, modules, thèmes, etc.) et justifie, le cas échéant, le choix de la modalité d'échantillonnage retenue.

### 2.2 OBSERVATION ET JUGEMENT

L'évaluateur observe l'échantillon retenu en fonction de chacun des 12 critères intermédiaires. Sauf indication contraire, il se borne pour chaque critère intermédiaire à une observation synthétique en tenant compte simultanément de tous les indices qui en précisent le sens et la portée. Il vérifie, à cette fin, si les pistes d'observation proposées possèdent les caractéristiques requises. A la suite de cette observation, il porte un jugement global sur le matériel quant au critère en cause. Il reporte ce jugement sur l'échelle à quatre paliers de la fiche d'analyse B (pp. 49-60). Il justifie ce jugement en indiquant, sous la rubrique appropriée de la même fiche B, les références précises à toutes les lacunes notables. Dans chacun des cas où de telles lacunes ont été décelées, l'évaluateur précise, sous la rubrique "Recommandations", la nature et l'ampleur des corrections ou des modifications à effectuer.

### 2.3 SYNTHÈSE

Une fois l'analyse complétée, l'évaluateur reporte les chiffres attribués pour chacun des 12 critères intermédiaires dans les cases appropriées de la fiche-synthèse C (p. 61). Il additionne ensuite les résultats bruts des critères intermédiaires relatifs à un même critère général de façon à obtenir un résultat total. Puis, il se réfère au Barème de la page 67 pour déterminer la cote de chacun des critères généraux. Les quatre cotes ainsi obtenues forment un profil qui entraîne une recommandation soit d'approbation, soit de refus.

Enfin, l'évaluateur résume dans la fiche-synthèse D (pp. 63-64), en fonction des quatre critères généraux, les différents commentaires et recommandations qu'il a pu formuler en cours d'analyse. Il peut noter, dans la case "Autres remarques" (p. 64), certains aspects ou certains traits particuliers dont la grille d'analyse ne tient pas compte.

# E. FICHIER D'ANALYSE

# F I C H E  D E S C R I P T I V E  A

No du dossier: _____

Nom de l'évaluateur: _____

No de l'évaluateur: _____

## 1. IDENTIFICATION

TITRE DU MATÉRIEL: _____

AUTEUR(S): _____

ILLUSTRATEUR(S): _____

ÉDITEUR: _____

LIEU ET ANNÉE D'ÉDITION: _____

PROGRAMME D'ÉTUDES: _____

DESTINATAIRE (classe, cycle ou ordre d'enseignement): _____

POPULATION VISÉE: _____

COÛT PAR ÉLÈVE: _____

## 2. ÉCHANTILLON

DATE: _____ SIGNATURE: _____

# U T I L I S A T I O N  D E S  F I C H E S  B

## PREMIER CRITÈRE GÉNÉRAL

Le matériel est conçu de manière à respecter les principes de l'adaptation de l'enseignement.

Utiliser les pages 49, 50, 51, 52 et 53.

## DEUXIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

Le matériel permet d'atteindre des objectifs d'un ou de plusieurs programmes d'études.

Utiliser les pages 54, 55 et 56.

## TROISIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

Le matériel est adapté aux conditions de la pratique scolaire.

Utiliser les pages 57 et 58.

## QUATRIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

Le matériel est adéquat dans sa forme.

Utiliser les pages 59 et 60.

# F I C H E  D ' A N A L Y S E  B

CRITÈRE 1.1

L'observation de l'échantillon retenu amène à conclure que le matériel est:

| INSATISFAISANT | PEU SATISFAISANT | SATISFAISANT | TRÈS SATISFAISANT |
|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 |

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES

- MANUEL:

- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:

- AUTRE(S) (Préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION

- MANUEL:

- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:

- AUTRE(S) (Préciser):

# F I C H E  D ' A N A L Y S E  B

CRITÈRE 1.2

L'observation de l'échantillon retenu amène à conclure que le matériel est:

| INSATISFAISANT | PEU SATISFAISANT | SATISFAISANT | TRÈS SATISFAISANT |
|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 |

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:

- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:

- AUTRE(S) (Préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:

- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:

- AUTRE(S) (Préciser):

# F I C H E  D ' A N A L Y S E  B

CRITÈRE 1.3

L'observation de l'échantillon retenu amène à conclure que le matériel est:

| INSATISFAISANT | PEU SATISFAISANT | SATISFAISANT | TRÈS SATISFAISANT |
|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 |

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:

- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:

- AUTRE(S) (Préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:

- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:

- AUTRE(S) (Préciser):

# F I C H E  D ' A N A L Y S E  B

CRITÈRE 1.4

L'observation de l'échantillon retenu amène à conclure que le matériel est:

| INSATISFAISANT | PEU SATISFAISANT | SATISFAISANT | TRÈS SATISFAISANT |
|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 |

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:

- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:

- AUTRE(S) (Préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:

- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:

- AUTRE(S) (Préciser):

# F I C H E  D ' A N A L Y S E  B

CRITÈRE 1.5

L'observation de l'échantillon retenu amène à conclure que le matériel est:

| INSATISFAISANT | PEU SATISFAISANT | SATISFAISANT | TRÈS SATISFAISANT |
|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 |

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:

- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:

- AUTRE(S) (Préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:

- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:

- AUTRE(S) (Préciser):

# FICHE D'ANALYSE B

CRITÈRE 2.1

L'observation de l'échantillon retenu amène à conclure que le matériel est:

| INSATISFAISANT | PEU SATISFAISANT | SATISFAISANT | TRÈS SATISFAISANT |
|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 |

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:

- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:

- AUTRE(S) (Préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:

- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:

- AUTRE(S) (Préciser):

# F I C H E  D ' A N A L Y S E  B

CRITÈRE 2.2

L'observation de l'échantillon retenu amène à conclure que le matériel est:

| INSATISFAISANT | PEU SATISFAISANT | SATISFAISANT | TRÈS SATISFAISANT |
|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 |

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:

- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:

- AUTRE(S) (Préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:

- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:

- AUTRE(S) (Préciser):

# F I C H E  D ' A N A L Y S E  B

CRITÈRE 2.3

L'observation de l'échantillon retenu amène à conclure que le matériel est:

| INSATISFAISANT | PEU SATISFAISANT | SATISFAISANT | TRÈS SATISFAISANT |
|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 |

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:
- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:
- AUTRE(S) (Préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:
- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:
- AUTRE(S) (Préciser):

# FICHE D'ANALYSE B

CRITÈRE 3.1

L'observation de l'échantillon retenu amène à conclure que le matériel est:

| INSATISFAISANT | PEU SATISFAISANT | SATISFAISANT | TRÈS SATISFAISANT |
|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 |

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:

- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:

- AUTRE(S) (Préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:

- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:

- AUTRE(S) (Préciser):

# F I C H E  D ' A N A L Y S E  B

CRITÈRE 3.2

L'observation de l'échantillon retenu amène à conclure que le matériel est:

| INSATISFAISANT | PEU SATISFAISANT | SATISFAISANT | TRÈS SATISFAISANT |
|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 |

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:

- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:

- AUTRE(S) (Préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:

- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:

- AUTRE(S) (Préciser):

# F I C H E  D ' A N A L Y S E  B

CRITÈRE 4.1

L'observation de l'échantillon retenu amène à conclure que le matériel est:

| INSATISFAISANT | PEU SATISFAISANT | SATISFAISANT | TRÈS SATISFAISANT |
|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 |

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:

- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:

- AUTRE(S) (Préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:

- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:

- AUTRE(S) (Préciser):

# F I C H E  D ' A N A L Y S E  B

CRITÈRE 4.2

L'observation de l'échantillon retenu amène à conclure que le matériel est:

| INSATISFAISANT | PEU SATISFAISANT | SATISFAISANT | TRÈS SATISFAISANT |
|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 |

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:
- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:
- AUTRE(S) (Préciser):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:
- GUIDE D'ENSEIGNEMENT:
- AUTRE(S) (Préciser):

# FICHE-SYNTHÈSE C

| | | SCORE BRUT | SCORE TOTAL | COTE* |
|---|---|---|---|---|
| C.G.1<br>Respect des principes d'adaptation de l'enseignement | S.C.1.1<br>Apprentissages importants<br>S.C.1.2<br>Contenus accessibles<br>S.C.1.3<br>Expérience du succès<br>S.C.1.4<br>Prise de responsabilité par l'élève<br>S.C.1.5<br>Évaluation conforme à la démarche d'apprentissage | ☐<br>☐<br>☐<br>☐<br>☐ | ☐ | [ ] (1) |
| C.G.2<br>Présence et traitement des objectifs et des contenus d'apprentissage | S.C.2.1<br>Définition des objectifs<br>S.C.2.2<br>Moyens d'atteindre directement ou indirectement les objectifs<br>S.C.2.3<br>Contenus exacts, récents et objectifs | ☐<br>☐<br>☐ | ☐ | [ ] (2) |
| C.G.3<br>Adaptation aux conditions de la pratique | S.C.3.1<br>Tient compte des ressources et des contraintes de la classe<br>S.C.3.2<br>Facilite l'apprentissage et l'enseignement | ☐<br>☐ | ☐ | [ ] (3) |
| C.G.4<br>Adéquation de la forme | S.C.4.1<br>Présentation fonctionnelle<br>S.C.4.2<br>Facture adéquate | ☐<br>☐ | ☐ | [ ] (4) |

PROFIL OBTENU* (1) (2) (3) (4)

**RECOMMANDATION:**

Le matériel analysé devrait, en conséquence, être: approuvé ☐

refusé ☐

* Cf. le Barème pour la cotation des critères généraux (p. 67).

# F I C H E - S Y N T H È S E  D

SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES

- PREMIER CRITÈRE GÉNÉRAL

- DEUXIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

- TROISIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

- QUATRIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

# F I C H E - S Y N T H È S E  D

**SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS**

- PREMIER CRITÈRE GÉNÉRAL

- DEUXIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

- TROISIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

- QUATRIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

**AUTRES REMARQUES**
Aspects, traits particuliers (autres que ceux qui ont déjà été mentionnés dans l'analyse)

## F. COTATION DES CRITÈRES

# BARÈME POUR LA COTATIION DES CRITÈRES GÉNÉRAUX

L'évaluateur détermine la cote de chacun des quatre critères généraux en se basant sur le barème suivant:

## PREMIER CRITÈRE GÉNÉRAL

COTE A: le résultat total est égal ou supérieur à 17;
COTE B: le résultat total est de 13 à 16 inclusivement;
COTE C: le résultat total est de 10 à 12 inclusivement;
COTE D: le résultat total est de 5 à 9 inclusivement.

## DEUXIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

COTE A: le résultat total est égal ou supérieur à 10;
COTE B: le résultat total est de 8 ou 9;
COTE C: le résultat total est de 6 ou 7;
COTE D: le résultat total est de 3 à 5 inclusivement.

## TROISIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL ET QUATRIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

COTE A: le résultat total est égal ou supérieur à 7;
COTE B: le résultat total est de 5 ou 6;
COTE C: le résultat total est de 4;
COTE D: le résultat total est de 2 ou 3.

Placées à la suite les unes des autres en commençant par la cote du premier critère général, les quatre cotes obtenues forment un profil. L'évaluateur recommande que le matériel en cause soit approuvé si le profil est constitué des lettres A ou B. Il recommande qu'il soit refusé s'il comporte des lettres C ou D. De plus, si l'un des résultats bruts des sous-critères est de un, la cote obtenue par le critère général concerné passera de A à B, de B à C, de C à D, selon le cas.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

16-4350
8990-372